



Chères lectrices, chers lecteurs

Ce n'est pas seulement le paysage suisse des fondations qui subit des bouleversements, mais également la scène européenne des fondations. Selon les estimations du Centre européen des fondations, il existe dans les 24 Etats de l'Union européenne enregistrés à ce jour plus de 95'000 fondations d'utilité publique. La dynamique de l'évolution légale est par conséquent élevée – aussi bien dans les différents Etats membres qu'au niveau européen dans son ensemble.

En publiant ces European News deux fois par année, SwissFoundations souhaite donner à ses membres et aux cercles intéressés des informations actuelles concernant les dernières évolutions et tendances en Europe et contribuer ainsi de manière fondée à la discussion politique en Suisse.

Nous vous souhaitons bonne lecture et nous nous réjouissons de dialoguer avec vous et votre organisation.

Beat von Wartburg
Dr. Beat von Wartburg
Président SwissFoundations

Beate Eckhardt
Beate Eckhardt
Secrétaire générale

Déductibilité fiscale de dons transnationaux

En 2006 et 2007, deux décisions de la Cour de justice des Communautés Européennes ont défrayé la chronique. Dans les « cas Persche » et « Stauffer », la Cour a jugé que les dons et dotations faits à des organisations d'utilité publique établis dans un autre Etat membre sont soumis à la libre circulation des capitaux et peuvent être déduits fiscalement dans l'Etat d'origine du contribuable. Comme la Suisse, la plupart des Etats de l'UE appliquaient jusque-là la réglementation selon laquelle les dotations à des organisations d'utilité publique ne sont déductibles que si elles sont effectuées dans le propre pays. Sur la base de ces décisions de la Cour de justice des Communautés Européennes, divers Etats membres de l'UE ont commencé à adapter leurs lois fiscales nationales, p. ex. les Pays-Bas, la Pologne, la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, l'Autriche, la Slovénie, le Luxembourg, la France, la Belgique et l'Allemagne.

Actuellement, la manière dont la Suisse est touchée par cette évolution ou la manière dont elle va y réagir n'est pas encore claire. Les donateurs et les fondations suisses risquent dans tous les cas d'être à l'avenir désavantagés de manière notoire. Au cours de l'année à venir, SwissFoundations va s'efforcer de thématiser ce fait au niveau politique et interne à l'administration et de trouver pour les acteurs suisses une solution équivalente.

Lancement d'un statut de la fondation européenne

Depuis 2001, le Centre européen des fondations s'efforce, en collaboration avec des grandes fondations européennes, de développer un statut de la fondation européenne. Après deux consultations publiques effectuées en 2003 et 2005, la Commission Européenne a lancé en 2007 une étude de faisabilité dont les résultats ont été publiés en février 2009. Près de 230 fondations ont participé à la procédure de consultation qui a suivi et ont souligné le besoin d'une nouvelle forme juridique de fondation européenne. En 2010 probablement, la Commission Européenne décidera si elle répond à cette requête et soumettra une proposition concrète de loi. Celle-ci devra à nouveau être approuvée au niveau national et être mise en œuvre. Des aspects de droit fiscal feront en particulier l'objet de discussions. SwissFoundations observera attentivement cette évolution et discutera en particulier au niveau politique des effets pour les donateurs et les fondations suisses.

Informations complémentaires

Etude de faisabilité de la Commission Européenne:



	<p>http://ec.europa.eu/internal_market/company/docs/eufoundation/feasibilitystudy_en.pdf</p> <p>Généralités concernant la Fondation européenne: http://www.efc.be/EuropeanFoundationStatute/Pages/EuropeanFoundationStatute.aspx</p> <p>Contribution du Prof. Dominique Jakob et de Goran Studen, Centre pour le droit des fondations de l'Université de Zurich, <i>Die European Foundation – Phantom oder Zukunft des europäischen Stiftungsrechts?</i> Impression spéciale de la Zeitschrift für das gesamte Handelsrecht und Wirtschaftsrecht, février 2010, www.zentrum-stiftungsrecht.zh.ch</p>
<p>Remboursement de la TVA</p>	<p>Différentes organisations et associations européennes se sont regroupées en 2009 sous la direction du « European Charities' Committee on VAT » (ECCVAT). Leur but est, dans le cadre de la vérification fiscale planifiée par la Commission Européenne (« Consultation on the taxation of public bodies and the future of social exemptions »), d'exonérer totalement de la TVA les organisations et les fondations d'utilité publique. Tout comme en Suisse, celles-ci sont dans la plupart des Etats membres exclues de la TVA directe, mais sont cependant considérées par les autorités fiscales comme des consommateurs finaux et ne peuvent exiger le remboursement de la TVA payée sur des prestations achetées.</p> <p>La Commission Européenne dirige actuellement une étude économique concernant ces questions. Les résultats seront probablement présentés à fin 2010 et seront suivis d'une procédure de consultation publique. La question de l'assujettissement des organisations d'utilité publique à la TVA a une importance particulière pour la Suisse, le traitement de la partie B de la révision planifiée étant prévue pour 2010. Si le Parlement approuve la suppression des exceptions d'utilité publique à la TVA, les organisations d'utilité publique en Suisse courent le risque de se retrouver deux fois à la traîne par rapport à leurs concurrents européens.</p> <p>Brochure d'information de l'EFC et ECCVAT concernant le sujet de la TVA: http://www.efc.be/Legal/Documents/VATInformationNoteMay2008.pdf</p>
<p>Transparence et établissement des comptes</p>	<p>Afin de pouvoir résister aux efforts déployés de manière répétée concernant la transparence légale et les régulations sur l'établissement des comptes pour les fondations au niveau européen – comme en automne 2009 dans le « programme de Stockholm » et ses mesures concernant la lutte contre le terrorisme -, l'EFC, en collaboration avec les membres du DAFNE, a initialisé à fin 2009 un projet de recherche. Celui-ci a premièrement pour but de présenter la manière dont les conditions-cadres légales sont aménagées dans les différents Etats européens et de montrer quelles autorégulations sont déjà promulguées dans le secteur des fondations. Le Swiss Foundation Code pour les fondations donatrices constitue dans ce contexte un exemple positif souvent relevé. SwissFoundations participera à ce projet pour la Suisse.</p>
<p>Organisations de fondations en Europe</p>	<p>Centre européen des fondations Le centre européen des fondations (EFC) a été fondé en 1989 par sept fondations dirigeantes en Europe. Actuellement, il relie plus de 50 000 organisations et fondations dans 40 pays. L'EFC représente les intérêts des fondations par rapport aux institutions européennes et internationales, offre un réseau d'information et de contact et représente les idées des fondations en public. www.efc.be</p> <p>Donors and Foundations Networks in Europe Le Donors and Foundations Networks in Europe (DAFNE) a été fondé en 2006 en tant que réseau informel des associations européennes de fondations. Il comprend aujourd'hui près de 25 organisations et associations dans 20 pays européens. SwissFoundations fait partie des membres fondateurs et, en raison de son affiliation au DAFNE, est membre associé de l'EFC. www.dafne-online.eu</p>